



Mairie de Barjouvillais

NOTE D'INFORMATION Rentrée scolaire 2023/2024 - Services périscolaires

Madame, Monsieur,

Les vacances estivales se profilent. Cependant, la rentrée scolaire de septembre se prépare, elle aura lieu le **lundi 04 septembre 2023 à 8h20**. Vous pouvez inscrire, dès à présent, votre enfant dans les différents services périscolaires. A cet effet, vous trouverez ci-joint la fiche d'inscription/sanitaire, les règlements et les tarifs à déposer en mairie **avant le 31 juillet 2023**. (disponible également sur le site de la commune, rubrique : enfance et jeunesse/ services périscolaires).
Les règlements sont à conserver. Les seuls documents à retourner sont la fiche sanitaire, le mode d'inscription à la restauration, l'attestation d'assurance et l'avis de situation déclarative sur les revenus 2022 du foyer pour les barjouvillais.

▪ **Rythmes scolaires**

Les enfants sont scolarisés les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 8h20 à 11h30 et de 13h20 à 14h30.

▪ **Restaurant scolaire**

Chartres Métropole Restauration propose deux formules aux enfants scolarisés en maternelle et élémentaire : standard ou végétarien. Il faudra préciser sur la fiche sanitaire le type de repas souhaité pour votre enfant pour l'ensemble de l'année scolaire. Les inscriptions peuvent se faire pour 1, 2, 3 et/ou 4 jours.

Une **modification a été apportée sur le règlement de la restauration** :

- Vous n'avez plus la possibilité d'annuler de repas.
- Toute commande devra intervenir avant le 10 du mois pour l'ensemble du mois suivant et se fera uniquement sur le site « www.monespacefamille.fr » via votre compte.

Exemple : avant le 10 août pour la période du 01 au 30 septembre 2023.

- Les demandes de dérogations doivent être faites par courrier ou par téléphone au secrétariat de la mairie aux horaires d'ouvertures. Elles ne pourront être accordées que pour des motifs d'urgences et seront soumises à l'accord préalable du Maire. Seul un repas de type standard sera servi et facturé au tarif Hors Commune.

▪ **Garderie**

La garderie est ouverte aux élèves fréquentant l'école maternelle, et uniquement le matin pour les élèves de l'école élémentaire. Il faut prévoir le goûter de votre enfant.

Horaires : Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 7h30 à 8h20 et de 16h30 à 18h00

▪ **Etude dirigée**

L'inscription se fait par bimestre ainsi que la facturation, tout bimestre commencé sera facturé. Il est procédé à une déduction uniquement lorsque l'élève est absent

4 jours consécutifs et pour raison médicale.

Horaires : Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 16h30 à 18h00 (sortie possible à 17h30).

▪ **Règlement de vos factures périscolaires :**

Le règlement peut être effectué par prélèvement automatique (mandat SEPA accompagné d'un Relevé d'identité Bancaire et du règlement signé) ou selon les modalités détaillées au dos de votre facture.

Concernant le règlement par prélèvement, il est nécessaire de renouveler la demande chaque année.

▪ **Centre aéré Mercredi, petites et grandes vacances (novembre, février, avril et juillet)**

Le Centre de Loisirs fonctionne le mercredi de 7h30 à 18h30 et l'inscription se fait à la journée auprès de la directrice de l'ALSH Charlotte Loisirs (06 82 76 87 64).

Je vous remercie d'apporter une attention particulière à la constitution des dossiers. En effet, faute de recevoir les dossiers dans les délais impartis avec les pièces demandées, le tarif hors commune sera appliqué.

Je vous souhaite un bel été et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Maire,
B. DEBATOUCHE